



Bulletin de préconisation n°2 du 10/03/22

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Conduite du verger

La majorité des départements se retrouve en situation de déficit hydrique. Les précipitations ont été faibles en termes de cumul et les températures sont au dessus des normales saisonnières. Dans cette situation les sols ont tendance à s'assécher rapidement en surface. Surveillez l'humectation de vos sols, et si aucune précipitation n'est prévue dans les prochains jours il sera sans doute nécessaire de déclencher vos irrigations

Dans les secteurs où des précipitations sont annoncées, c'est le moment idéal pour épandre vos engrais afin qu'il bénéficie de ces pluies pour passer en solution dans le sol afin d'être assimilable par les oliviers. Pensez à fractionner vos apports d'engrais notamment dans les zones fortement arrosés pour limiter le risque de lessivage.



Œil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°2 du 10 mars 2022 les symptômes de maladies fongiques sont hétérogènes suivant les départements et les parcelles. Les niveaux de risque d'œil de paon et de cercosporiose vont de **faible** à **alerte** en fonction des départements. Si les conditions deviennent favorables aux contaminations (température, humidité, précipitations, présence de symptômes, variétés sensibles), il est préférable que vos vergers soient protégés pour limiter le développement des maladies du feuillage.



Cochenilles

Des cochenilles ont déjà pu être observées dans les vergers, le risque est variable. Restez vigilants. La première opération prophylactique est la taille.



Teigne

Des dégâts de teigne et des chenilles ont été observés dans certaines parcelles. À ce stade il n'y a pas de risque. Il faut être vigilant à l'approche de la floraison.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Conduite du verger

Contexte climatique

Ces derniers mois ont été marqués par de faibles précipitations, voire par l'absence de pluies. La majorité des départements de la zone oléicole se retrouve donc en situation de déficit hydrique.

Le déficit de précipitations par rapport aux normales est de 20 à 45% en fonction des régions. Les sols sont relativement secs en surface pour cette période de l'année, en particulier ceux de la plaine languedocienne. Globalement, sur les régions PACA, Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes, les températures moyennes de février sont supérieures de plus de 2°C aux normales saisonnières.

Des bilans climatiques mensuels régionaux sont disponibles sur le site de Météo France :

https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&id_produit=129&id_rubrique=29

Vous trouverez également des données agro-climatiques de la région PACA dont le bilan climatique du mois de février en Vaucluse sur le site du CIRAME : <http://www.agrometeo.fr/>

Prévisions météorologiques

Des précipitations sont prévues dans de nombreux départements des régions PACA, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes dès le début du week-end. Pour certains secteurs les cumuls de pluies attendus sont importants. Pensez à consulter régulièrement les prévisions.

Apports d'engrais

Si des précipitations sont annoncées dans votre secteur, c'est le moment d'épandre vos engrais. L'eau va permettre le passage des engrais dans la solution du sol et favoriser leur assimilation par les oliviers.

Pour des informations supplémentaires sur la fertilisation, vous pouvez consulter l'InfOlive n° 1 du 23 février (<https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022/>) et le cahier de l'oléiculteur (<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>).

Déclenchement des irrigations ?

Les oliviers ont déjà commencé leur développement végétatif et atteignent même sur certaines parcelles le stade BBCH 31 (les pousses du printemps atteignent 10% de leur taille). Un déficit hydrique à ce moment là risque d'impacter la qualité de la floraison et donc la production (Tableau 1 ci-dessous).

Période	Sensibilité du stade	Conséquences d'un déficit hydrique
Croissance printanière (dès février)	Sensible à très sensible	Mauvaise qualité de la floraison (diminution du nombre d'inflorescences, augmentation du nombre de fleurs imparfaites). Faible croissance des pousses.
Floraison – nouaison (mai - juin)	Très sensible	Mauvaise nouaison : réduction du taux de nouaison, de la croissance des fruits. Diminution de la croissance des pousses. Augmentation de l'alternance.

Tableau 1: Les stades sensibles de l'olivier au manque d'eau et ses conséquences.

Pour décider du déclenchement de vos irrigations :

- contrôler l'humectation de vos sol (réalisez quelques trous à la pioche à 30-40 cm de profondeur).
- Consultez les prévisions météorologiques.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Si aucune précipitation n'a lieu prochainement et que vos sols s'assèchent, il peut être nécessaire de déclencher prochainement vos irrigations. Dans la majorité des secteurs vous pouvez d'ores et déjà sortir d'hivernage vos installations et contrôler vos dispositifs d'irrigation.

Pour plus d'information sur l'irrigation, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

Rappel : Une bonne connaissance de vos sols (texture du sol, profondeur, taux de matière organique, Réserve Utile...) est un élément important pour piloter vos irrigations.

En effet, tous les sols ne se comportent pas de la même manière face à l'eau. En fonction du type de sol, en particulier de sa texture (argiles, limons et sable), de sa profondeur et de sa teneur en matière organique, le sol va plus ou moins retenir l'eau apportée par les précipitations ou par l'irrigation. Plus le sol est profond, argileux et a une forte teneur en matière organique, plus il va retenir l'eau et donc ses pertes en eau seront faibles.

N'oubliez pas pour vous aider à faire votre diagnostic de sol, France Olive a engagé un partenariat avec le laboratoire Celesta-lab et a négocié une remise commerciale. Pour en bénéficier et accéder au protocole de prélèvement et aux modalités d'envoi : <https://franceolive.fr/actualites/analyses-de-terre-remise-commerciale-et-partenariat-avec-le-laboratoire-celesta-lab/>

Que faut-il faire sans irrigation ?

Si vous ne pouvez pas arroser vos arbres pensez à couper l'herbe (limite la concurrence) et à travailler légèrement votre sol pour que les éventuelles précipitations .

Bulletins olive PACA et Occitanie (alimentation hydrique des oliviers)

Comme en 2021, France Olive en collaboration avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation publiera cette année encore des bulletins à intervalles réguliers pour vos aider au pilotage de vos irrigations et à la gestion agronomique. Ils seront disponibles sur le site internet.



Maladies du feuillage

👉 Climat

Globalement, ces derniers mois sont marqués par des précipitations anormalement faibles. Les températures du mois de février ont été au-dessus des normales de saison pour l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Auvergne Rhône-Alpes de plus de 2°C.

Malgré les faibles précipitations, les épisodes humides accompagnés de températures supérieures à 10°C créent des épisodes favorables au développement de la cercosporiose et de l'œil de paon.

Les températures ont baissé ces derniers jours, en particulier la nuit sur la majorité des départements, ce qui a permis de limiter le développement de l'œil de paon.

Concernant la cercosporiose, les symptômes visibles apparaissent plusieurs mois après la contamination des feuilles, il est donc difficile de constater l'impact des événements climatiques récents sur le développement de la maladie.

Ce week-end, des épisodes humides et pluvieux sont prévus dans la majorité des départements de la zone oléicole. Si les températures dépassent 10°C, des épisodes contaminants auront lieu.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Évaluation du risque

Voici les niveaux de risques de maladies du feuillage par département d'après le BSV oléicole n°2 du 10 mars 2022 :

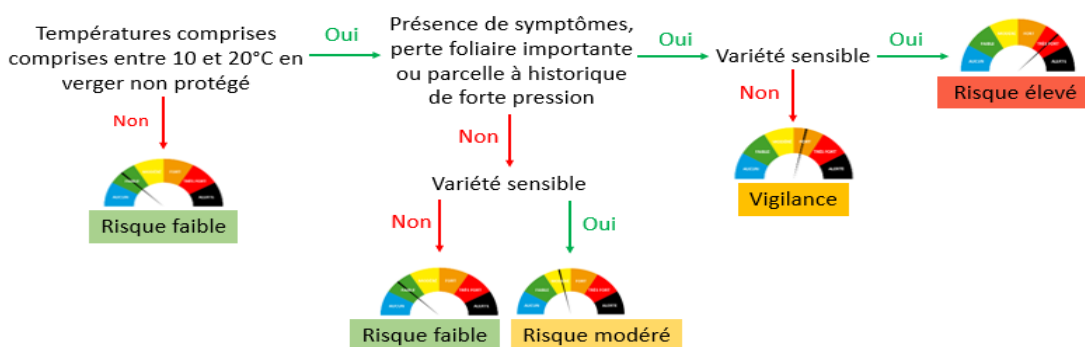
Œil de paon

Département	Risque évalué
Vaucluse (84)	Faible à Fort
Drôme (26)	Faible à Modéré
Var (83)	Faible à Modéré
Alpes-Maritimes (06)	Modéré à Alerte
Pyrénées-Orientales (66)	Fort
Gard (30)	Faible à Modéré
Hérault (34)	Faible à Modéré
Bouches-du-Rhône (13)	Modéré

Cercosporiose

Département	Risque évalué
Vaucluse (84)	Faible
Drôme (26)	Faible à Modéré
Var (83)	Fort à Alerte
Alpes-Maritimes (06)	Alerte
Pyrénées-Orientales (66)	Fort
Gard (30)	Modéré à Fort
Hérault (34)	Modéré à Fort
Bouches-du-Rhône (13)	Fort

Pour vous aider dans l'évaluation du risque de développement des maladies vous pouvez utiliser le schéma proposé sur le BSV :



Préconisations

En fonction de votre estimation du risque, afin de prévenir de nouvelles contaminations, il peut être nécessaire de protéger les vergers contre les maladies du feuillage.

La stratégie de traitement et les produits disponibles contre les maladies du feuillage, à base de sulfate ou d'oxyde de cuivre, se trouvent dans le cahier de l'oléiculteur (<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022->

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



[Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf](#)).

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage, à base de cuivre, ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant** que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. Attention : des pluies supérieures à 30 mm peuvent lessiver le traitement effectué et le rendre inefficace.

Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha (le % de cuivre métal contenu dans les produits est précisé dans le cahier de l'oléiculteur).

Attention, limitation de la dose de cuivre à 28 kg par ha sur 7 ans soit une moyenne de 4 kg de cuivre métal/ ha/an. Le % de cuivre métal par spécialité est précisé dans le cahier de l'oléiculteur.

IMPORTANT : Afin de lutter contre les maladies du feuillage, d'autres méthodes (prophylaxie) comme l'aération du verger et sa nutrition, doivent être mise en oeuvre :

- La taille des oliviers doit garantir une bonne aération du feuillage et ainsi défavoriser le développement des maladies et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison.
- Une bonne fertilisation des arbres, adaptée à leurs besoins, limite l'affaiblissement de l'arbre par des maladies.



Cochenilles

👉 Observations

D'après le BSV n°2, le risque évalué de cochenilles est **Faible** à **Modéré** sauf pour les Bouches-Du-Rhône où il reste **Fort**.

👉 Préconisations

Faire une taille sévère dans les zones touchées des arbres. Attention toutefois à ne pas trop dégarnir la partie supérieure de la frondaison, ce qui risquerait de causer des brûlures au cours de l'été.



Teigne

👉 Observations

D'après le BSV n°2, des dégâts de teigne sur feuille et quelques stades vivants (chenilles) ont été observés dans certains départements.

👉 Préconisations

Les pertes de récolte dues à la teigne résultent des dégâts occasionnés sur fleur et sur fruits. Ce sont les adultes qui vont pondre au printemps sur fleur et donner naissance à la génération anthophage. Les chenilles de cette génération vont occasionner des dégâts sur fleur et impacter la récolte.

Si vous observez des dégâts de teigne sur feuilles il faudra peut-être envisager de positionner des traitements au stade opportun c'est-à-dire stade bouton (début de floraison). Consulter les préconisations des prochains InfOlive.